



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

### DÉCISION

N° DEC\_A\_2023\_103

<b>Service :</b> Sports	<b>Objet :</b> Convention de mise à disposition d'équipement sportif réglant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague.
----------------------------	---

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 adoptée en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'un certain nombre de compétences à Monsieur le Président,

**CONSIDÉRANT** la demande de mise à disposition d'un ou plusieurs bassins du Centre Aqualudique La Vague à titre payant au profit de l'association ASEA 43 pour l'année 2023.

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** De signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague à titre payant du 24 avril 2023 au 23 juin 2023 au profit de l'association ASEA 43.

**ARTICLE 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et le comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision n°DEC\_A\_2023\_103

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le jeudi 6 avril 2023

ID : 043-200073419-20230406-DEC\_A\_2023\_103-AU

Fait au Puy-en-Velay



Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

Signé par MICHEL  
JOUBERT

Date : 07/04/2023

Qualité :

PRESIDENT